Barbara Pompili confirme la poursuite du projet de parc d’éoliennes en mer au large de Dunkerque

Ministère de la Transition écologique · 10 mai 2021

Document mis en page à partir du texte reproduit dans cette conversation. Il s’agit d’une transcription de travail, et non d’un fac-similé officiel du ministère.

Le lundi 10 mai 2021, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a confirmé à Dunkerque, au terme d’un débat public tenu de septembre à décembre 2020, la poursuite du projet de construction du parc éolien maritime, qui deviendra le septième parc éolien en mer français.

Le parc, dont la mise en service est prévue pour 2027, comptera au maximum 46 éoliennes et pourra produire de l’électricité renouvelable pour près d’un million de personnes, soit l’équivalent de plus d’un tiers de la population du département du Nord. Le tarif d’achat attribué pour ce parc est de 44 €/MWh, ce qui le rend particulièrement compétitif.

Une attention particulière a été portée à l’intégration paysagère du parc éolien. Les éoliennes les plus proches seront à plus de 11 km de la côte, soit une distance repoussée de 25 % par rapport au projet initial. Des mesures de protection de la biodiversité sont également prévues, notamment avec une étude d’impact environnemental réalisée avec l’expertise d’associations naturalistes.

> Je suis déterminée à ce que nous accélérions enfin le déploiement de l’éolien en mer, vital pour la massification des énergies renouvelables dans notre pays. Je souhaite que ce soit durant mon passage comme ministre de l’énergie que les premiers parcs d’éoliens en mer s’installent dans notre pays, et que nous tirions pleinement parti de tout son potentiel, dans une logique de décarbonation et d’équilibre de notre mix énergétique entre différentes sources de production.

Par ailleurs, pour accompagner cette dynamique de développement de l’éolien en mer et dans une démarche de transparence, le Gouvernement met en ligne un site internet répertoriant toutes les informations sur les projets éoliens en mer français : eoliennesenmer.fr.

Construit avec le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), ce nouveau site Internet rend accessible l’ensemble des documents et études de site relatifs aux projets d’éoliennes en mer.

Le lancement de ce site permet de dresser un état des lieux de la filière en France en rendant accessible au public les informations sur :

- la place de l’éolien en mer dans le mix énergétique ;
- le potentiel de l’éolien en mer ;
- la technologie et le raccordement électrique ;
- le cycle de vie d’un parc éolien ;

- les études techniques et environnementales réalisées pour ces projets ;
- les procédures d’autorisation des parcs éoliens en mer.

L’éolien en mer français

À l’époque, sept projets éoliens en mer français avaient été attribués.

Depuis dix ans, la France avait lancé trois procédures (en 2011, en 2013 et en 2016) de mise en concurrence pour des parcs éoliens en mer posés. Ils totalisaient 3,6 GW de puissance installée et se répartissaient ainsi :

- Quatre projets sur la façade Manche Est – Mer du Nord : Courseulles-sur-Mer, Fécamp, Dieppe-Le Tréport et Dunkerque.
- Trois projets sur la façade Nord Atlantique – Manche Ouest : Saint-Brieuc, Saint-Nazaire et Yeu-Noirmoutier.

Quatre fermes pilotes éoliennes flottantes avaient également été attribuées en 2016 après un appel à projets de l’Agence de la Transition écologique (ADEME).

Quatre autres projets éoliens en mer étaient en cours d’élaboration :

- Deux au stade de la procédure de mise en concurrence : en Normandie et en Bretagne Sud.
- Deux au stade de la préparation du débat public : en Méditerranée et en Sud-Atlantique.

Source annoncée : communiqué du ministère de la Transition écologique, publié le 10 mai 2021. Page archivée : https://archive-2017-2022.ecologie.gouv.fr/presse/barbara-pompili-confirme-poursuite-du-projet-parc-deoliennes-en-mer-au-large-dunkerque